
**Information et documentation —
Principes directeurs pour la rédaction
des références bibliographiques et des
citations des ressources d'information**

*Information and documentation — Guidelines for bibliographic
references and citations to information resources*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 690:2010

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8cb10362-ef03-4983-b759-
f0381128d46f/iso-690-2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8cb10362-ef03-4983-b759-f0381128d46f/iso-690-2010)



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 690:2010

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8cb10362-ef03-4983-b759-f0381128d46f/iso-690-2010>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2010

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
1 Domaine d'application	1
2 Termes et définitions	1
3 Principes de base applicables à la création de références	3
4 Éléments d'une référence	3
4.1 Sources des données	3
4.2 Translittération	4
4.3 Abréviation	4
4.4 Ponctuation et typographie	4
4.5 Ordre des éléments	4
5 Créateur	5
5.1 Choix	5
5.2 Noms de personnes	6
5.3 Organismes ou groupes	7
5.4 Plusieurs créateurs	8
5.5 Pseudonymes	9
5.6 Œuvres anonymes	9
6 Titre	9
6.1 Forme du titre	9
6.2 Traduction du titre	12
6.3 Titres des publications en série	12
6.4 Distinction entre le titre de la contribution et le titre de la ressource hôte	12
6.5 Conférences	13
7 Indication du support	13
8 Édition	14
8.1 Éditions différentes	14
8.2 Versions mises à jour	14
9 Production	14
9.1 Lieu	14
9.2 Éditeur ou fonction équivalente	15
9.3 Date	15
10 Numérotation et pagination	17
10.1 Généralités	17
10.2 Partie citée	17
10.3 Omission de termes	17
11 Titre de collection et numéro	18
12 Identifiants	18
13 Localisation	18
14 Informations générales complémentaires	18
14.1 Généralités	18
14.2 Classification	18
14.3 Dimensions	19
14.4 Prix et disponibilité	19
14.5 Langues	19
14.6 Marque déposée	19

14.7	Autres informations.....	19
15	Catégories particulières de ressources	19
15.1	Généralités	19
15.2	Ressources ou parties de ressources électroniques et contributions associées	20
15.3	Logiciels	22
15.4	Ressources audiovisuelles.....	22
15.5	Documents cartographiques	22
15.6	Films, vidéos et émissions de télévision	24
15.7	Œuvres graphiques	24
15.8	Musique	25
15.9	Brevets.....	25
15.10	Rapports techniques en collections, normes et publications similaires	26
Annexe A (informative) Méthodes de citation		27
Annexe B (informative) Présentation des références.....		30
Annexe C (informative) Exemples de références bibliographiques.....		35
Bibliographie.....		42

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 690:2010

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8cb10362-ef03-4983-b759-f0381128d46f/iso-690-2010>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 690 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Information et documentation*, sous-comité SC 9, *Identification et description*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition de l'ISO 690:1987 et la première édition de l'ISO 690-2:1997 dont les textes ont été fusionnés dans leur intégralité et ont fait l'objet d'une révision technique.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 690:2010
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8cb10362-ef03-4983-b759-f0381128d46f/iso-690-2010>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 690:2010

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8cb10362-ef03-4983-b759-f0381128d46f/iso-690-2010>

Information et documentation — Principes directeurs pour la rédaction des références bibliographiques et des citations des ressources d'information

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale donne des principes directeurs pour la rédaction des références bibliographiques. Elle donne également des principes directeurs pour la rédaction en caractères latins de citations destinées à figurer dans des ouvrages qui ne sont pas eux-mêmes de nature essentiellement bibliographique. Elle s'applique aux références bibliographiques et aux citations de ressources de tous types y compris, mais sans limitation, aux monographies, aux publications en série, aux contributions, aux brevets, aux documents cartographiques, aux ressources électroniques (y compris les logiciels et les bases de données), à la musique, au son enregistré, aux estampes, aux photographies, aux œuvres graphiques et audiovisuelles et aux images animées. Elle ne s'applique pas aux citations analysables par une machine. Elle ne s'applique pas aux citations réglementaires qui disposent de leurs propres normes.

La présente Norme internationale ne donne aucune consigne de mise en forme des références ou des citations. Le style et la ponctuation utilisés dans les exemples donnés dans la présente Norme internationale n'ont pas de caractère normatif.

Les Annexes A et B font référence aux articles pertinents de la présente Norme internationale qui explicitent les exigences relatives à l'établissement des références et des citations de ressources imprimées et électroniques. L'Annexe C donne des exemples de références bibliographiques conformes à la présente Norme internationale.

2 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1

cote

référence permettant au responsable du fonds de localiser une ressource dans un lieu de conservation

2.2

citation

indication dans un texte ou une autre forme de contenu d'une référence correspondante

2.3

programme informatique

programme ou plan qui définit les actions sous une forme exécutable par ordinateur

[ISO/TR 9544:1988]

2.4

contribution

document fourni par un créateur pour faire partie d'une ressource hôte, composée des contributions émanant de plusieurs créateurs

EXEMPLE Un article dans un périodique en série.

2.5

créateur

entité principalement responsable de la création du contenu de la ressource

[ISO 15836:2009]

2.6

base de données

réunion d'objets de données stockés, sous forme électronique, conformément à un schéma, et rendus accessibles par ordinateur

NOTE Certaines bases de données ou fichiers d'une base de données peuvent aussi constituer une monographie ou une publication en série. Dans les cas où il est possible de déterminer rapidement qu'une ressource électronique donnée est une monographie ou une publication en série, cette terminologie est préférable au terme générique «base de données».

2.7

œuvres graphiques

représentations graphiques telles que des photographies (y compris les négatifs et les diapositives), gravures, estampes, dessins, affiches, etc.

2.8

titre clé

nom unique d'une ressource continue, établi par le Réseau de l'ISSN et inséparablement lié à son ISSN

[ISO 3297:2007]

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

2.9

format paysage

orientation d'une page dont le côté le plus long est disposé à l'horizontale dans le sens de la lecture

[ISO 690:2010](#)

2.10

série cartographique

ensemble de cartes en feuilles associées, conçu pour constituer un seul groupe, généralement identifiable par des caractéristiques communes telles qu'un titre collectif, un système de numérotation de feuille et la même échelle

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8cb10362-ef03-4983-b759-f0381128d46f/iso-690-2010>

NOTE En général, une série de cartes est l'œuvre du même service cartographique.

2.11

hauteur de carte

mesure verticale d'une carte dans le sens de la lecture

2.12

indication de la série cartographique

identification numérique ou alphanumérique donnée par l'éditeur à une carte en feuilles, une série de cartes ou un atlas

2.13

monographie

publication sous forme imprimée ou non, complète en une seule partie ou destinée à l'être en un nombre limité de parties

2.14

bord du dessin

ligne séparant le corps d'une carte de la marge de cette carte

2.15**référence**

données décrivant une ressource ou une partie d'une ressource, suffisamment précises et détaillées pour l'identifier et permettre de la localiser

NOTE Une référence peut être: une partie d'une liste de ressources; l'en-tête d'un résumé ou d'une analyse critique; une note annexée à un texte, en bas de page ou à la fin du texte; ou une indication intégrée dans le texte.

2.16**publication en série**

publication imprimée ou non, publiée en parties successives, portant généralement une indication d'ordre numérique ou chronologique et conçue pour être publiée indéfiniment, quelle que soit sa périodicité

NOTE Les publications en série comprennent les périodiques, les revues, les journaux, les annuaires, etc.

2.17**collection**

ensemble de monographies, publications en série ou autres publications partageant un titre commun, éventuellement numérotées

3 Principes de base applicables à la création de références

3.1 Il convient que les informations qui figurent dans une référence soient suffisantes pour identifier clairement le document cité.

3.2 Il convient que le créateur de la référence détermine le niveau de spécificité approprié auquel s'applique la référence (par exemple à un document complet ou à une partie donnée d'un document) en fonction des objectifs de la citation et de l'usage qui a été fait du support cité.

3.3 Il convient, dans la mesure du possible, que les données qui figurent dans une référence proviennent de la ressource citée.

3.4 Il convient que les données mentionnées dans la référence se rapportent à l'exemplaire ou à l'exemple spécifique du document utilisé. Pour les documents en ligne susceptibles de modifications, ces données comprennent la localisation sur le réseau de la version particulière utilisée et la date de consultation du document.

3.5 Un schéma uniforme de style, de présentation et de ponctuation doit être utilisé pour toutes les références dans un document, indépendamment du type particulier de style utilisé.

4 Éléments d'une référence**4.1 Sources des données****4.1.1 Généralités**

Il convient, si possible, que les données mentionnées dans une référence soient tirées de la ressource citée même. Il convient de privilégier une source de données lisible à l'œil nu. Dans la mesure du possible, il convient de regarder le texte des sources sur microformes ou audiovisuelles, lisibles par la machine, pour vérifier les éléments de la référence. Il convient de noter entre crochets les données provenant d'une source autre que celle de la ressource elle-même.

Les sources appropriées de données pour la référence sont les suivantes, par ordre de préférence:

- a) la page de titre ou son équivalent, comme l'écran-titre, la page d'accueil, l'étiquette sur un disque, la surface cartographiée;

- b) le verso de la page de titre, l'en-tête, etc.;
- c) la couverture ou l'étiquette associée de façon permanente au document, y compris les légendes sur les œuvres graphiques, les en-têtes de microfiche, etc.;
- d) le conteneur;
- e) la documentation d'accompagnement, par exemple un dépliant d'explication ou un manuel.

Si un élément de donnée apparaît sous des formes différentes en divers endroits de la ressource, il convient de choisir la forme mise en évidence sur la source privilégiée, à moins que cette source ne soit manifestement incorrecte, par exemple à cause d'une erreur d'étiquetage.

4.1.2 Données provenant d'autres sources

Il convient d'indiquer entre crochets toute information qui n'apparaît pas dans la ressource citée, mais qui est fournie par l'auteur de la citation.

4.2 Translittération

Tout élément transcrit dans un alphabet autre que l'alphabet latin peut être translittéré ou romanisé conformément à la Norme internationale appropriée.

4.3 Abréviation

Il convient d'abrégier les termes bibliographiques généralement reconnus conformément aux règles établies dans l'ISO 832.

Il convient d'éviter les autres abréviations à l'exception de celles indiquées en 5.3.4 pour les brevets, en 6.3.4 pour les titres de collections, en 15.7.1 pour les œuvres graphiques et en A.4.2 pour les notes courantes.

4.4 Ponctuation et typographie

Il convient d'utiliser un système cohérent de ponctuation et de typographie dans toute la liste de références. Il convient que chaque élément d'une référence soit nettement séparé de l'élément suivant par un signe de ponctuation ou une modification de caractère typographique.

NOTE Pour mettre l'accent sur l'importance de la cohérence, une présentation uniforme de la ponctuation est utilisée dans les exemples de la présente Norme internationale. Cette présentation n'est donnée qu'à titre d'exemple et ne fait pas partie des recommandations.

4.5 Ordre des éléments

L'ordre habituel des éléments dans une référence est le suivant:

- a) nom(s) du (des) créateur(s), si disponible(s);
- b) titre;
- c) indication du support, si nécessaire;
- d) édition;
- e) informations relatives à la production (lieu et éditeur);
- f) date [dans le système «du nom et de la date» (voir Annexe A), il convient, en règle générale, de ne pas répéter l'année à cet emplacement à moins qu'une date plus complète ne soit nécessaire (par exemple pour une publication en série)];

- g) titre de publication en série, s'il s'applique;
- h) numérotation dans la ressource;
- i) numéro normalisé, s'il s'applique;
- j) disponibilité, accès ou informations relatives à la localisation; et
- k) informations générales complémentaires.

Si le système «du nom et de la date», connu sous le nom de «système Harvard» (voir Annexe A), est utilisé, l'élément «année» est inséré après le créateur.

EXEMPLE CRANE, D., 1972. *Invisible Colleges*. Chicago: University of Chicago Press.

L'Annexe B illustre l'application de cette recommandation, notamment dans le cas des publications en série, monographies, contributions et catégories particulières de ressources.

5 Créateur

5.1 Choix

Il convient de désigner comme créateur la personne (voir 5.2) ou l'organisme (voir 5.3) responsable du contenu du document cité dans sa forme publiée, et mis en évidence dans la source privilégiée (voir 4.1). Le rôle du créateur varie d'un document à l'autre. En l'absence d'un créateur évident, il convient d'en choisir un dans la liste suivante présentée par ordre de préférence:

- a) auteur, compositeur, librettiste, service cartographique, topographe, cartographe, copiste, concepteur de logiciels, titulaire de brevets, déposant de demande de brevet, artiste, photographe, dessinateur, concepteur graphique;
- b) chef d'orchestre, interprète d'une œuvre musicale ou théâtrale, etc.; réalisateur de films, inventeur;
- c) compilateur, éditeur scientifique, réviseur;
- d) traducteur, graveur, photographe d'une autre œuvre du créateur, copiste; arrangeur; programmeur système;
- e) éditeur commercial, fournisseur d'informations en ligne, société de production;
- f) distributeur, système hôte en ligne.

Pour les ressources citées contenant un certain nombre de contributions, il convient de privilégier une fonction associée à un seul créateur plutôt qu'une fonction associant plusieurs créateurs (voir également 5.4.3).

EXEMPLE 1 AYMARD, Maurice, ed. Dutch capitalism and world capitalism. In: *Studies in Modern Capitalism*. New York: Cambridge University Press, 1982, pp. 78-96.

EXEMPLE 2 BRITTEN, Benjamin. *Eight folk song arrangements for high voice and harp*. Osian ELLIS (Ed). London: Faber Music, 1980.

EXEMPLE 3 KING'S SINGERS. *Christmas with the King's Singers: six arrangements for mixed voices*. London: Chappell Music, 1981.

5.2 Noms de personnes

5.2.1 Généralités

En règle générale, il convient d'indiquer le nom des créateurs tel qu'il apparaît dans la source privilégiée (mais voir 5.2.2), translittéré si nécessaire (voir 4.2).

Il convient d'indiquer après le nom les prénoms ou autres éléments secondaires s'ils figurent au début de la référence.

EXEMPLE 1 BACH, C.P.E.

EXEMPLE 2 DÜRER, Albrecht.

EXEMPLE 3 FOWLER, H. W.

EXEMPLE 4 GORDON, Dexter.

EXEMPLE 5 RAMON Y CAJAL, Santiago.

Il convient de traiter les ressources secondaires en respectant le plus étroitement possible la pratique du pays auquel appartient le créateur.

EXEMPLE 6 FALLA, Manuel de. [Espagne].

EXEMPLE 7 LA FONTAINE, Jean de. [France].

EXEMPLE 8 DE LA MARE, Walter. [Angleterre].

EXEMPLE 9 KLEIST, Heinrich von. [Allemagne].

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8cb10362-ef03-4983-b759-f0381128d46f/iso-690-2010>

5.2.2 Variantes de forme

Si le nom du créateur apparaît sous différentes formes dans différentes ressources citées dans un ouvrage (par exemple Tchaïkovsky, Chaïkovski), il convient de conserver la forme utilisée dans la ressource citée. Il convient de ne retenir comme premier élément qu'une seule forme du nom, entre crochets si nécessaire.

5.2.3 Mentions complémentaires

Des mentions complémentaires des noms indiquant la fonction hiérarchique, le bureau ou le statut (universitaire, professionnel, etc.) peuvent être conservées ou fournies pour différencier des créateurs portant le même nom.

EXEMPLE 1 CLARK, William, ARIBA.

EXEMPLE 2 CLARK, William, MD, MRCP.

EXEMPLE 3 BALFOUR, Robert [Col.].

EXEMPLE 4 BALFOUR, Robert [Rev.].

5.3 Organismes ou groupes

5.3.1 Forme du nom

Si le créateur est un organisme ou un groupe de personnes, il convient que la forme du nom utilisée dans la référence soit celle mise en évidence dans la base de données bibliographique. Il s'agit habituellement d'une référence à un nom dans un fichier national d'autorité, translittérée si nécessaire (voir 4.2).

- EXEMPLE 1 ACADEMIA SCIENTIARUM FENNICA.
 EXEMPLE 2 ACADÉMIE FRANÇAISE.
 EXEMPLE 3 AKADEMIYA NAUK SSSR.
 EXEMPLE 4 INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL.
 EXEMPLE 5 MAGYAR SZABVANYUGYI.
 EXEMPLE 6 ROYAL SOCIETY.

Si le nom apparaît sous la forme d'un groupe d'initiales, la forme complète, si elle est connue, peut être ajoutée entre crochets, à moins que l'organisme ne soit habituellement identifié que par ses seules initiales, par exemple UNESCO, OTAN.

5.3.2 Noms ambigus

Afin de pouvoir différencier plusieurs collectivités portant le même nom, il convient d'y ajouter le nom de lieu approprié.

- EXEMPLE TRINITY COLLEGE [Cambridge]; ISO 690:2010
 TRINITY COLLEGE [Dublin]; <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8cb10362-ef03-4983-b759-f0381128d46f/iso-690-2010>

5.3.3 Collectivité subordonnée

Si le nom d'une collectivité implique une subordination à une collectivité principale dont elle constitue un organe ou un département administratif, ou si sa signification complète dépend de la présence du nom de la collectivité principale, il convient que cette dernière soit mentionnée en premier dans la référence.

- EXEMPLE 1 IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES. Paints Division.
 EXEMPLE 2 MINISTRY OF PETROLEUM AND MINERAL RESOURCES. Air Survey Department.

Il convient qu'une collectivité subordonnée apparaisse sous son nom propre si elle est dotée de fonctions spécifiques et d'un nom significatif indépendamment de la collectivité principale.

- EXEMPLE 3 ACADÉMIE FRANÇAISE. [au lieu de INSTITUT DE FRANCE. Académie française].
 EXEMPLE 4 ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. [au lieu de NATIONS UNIES. Organisation mondiale de la santé].

5.3.4 Collectivité principale

Si la collectivité principale est un État, une fédération d'États ou une autorité provinciale, locale ou municipale, il convient d'indiquer de préférence un nom d'usage général plutôt qu'un nom officiel complet ou correct. Les noms étrangers peuvent être indiqués dans la langue de la ressource d'information ou celle du public cible principal.

- EXEMPLE 1 FRANCE. [pour République française].

ISO 690:2010(F)

EXEMPLE 2 HULL. [pour Kingston-upon-Hull].

EXEMPLE 3 WESTMINSTER. [pour City of Westminster].

Pour les brevets (voir 15.9), le nom du pays d'origine ou de l'office émettant le brevet peut être abrégé conformément au code de pays dans l'ISO 3166 ou au code ST3 de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

EXEMPLE 4 GB. [pour Royaume-Uni].

5.4 Plusieurs créateurs

5.4.1 Deux ou trois créateurs

Lorsqu'il existe deux ou trois créateurs de même statut, il convient d'indiquer leurs noms dans la référence. Il convient d'écrire le nom donné en premier conformément à la forme d'une liste nominative, c'est-à-dire habituellement dans l'ordre inverse (le patronyme venant en tête). Le(s) nom(s) du deuxième créateur et des suivants peut (peuvent) être noté(s) dans l'ordre normal, selon la préférence. Un système cohérent de notation de ces noms doit être utilisé tout au long de la liste de références.

EXEMPLE 1 MURET, Pierre et Philippe SAGNAC.

EXEMPLE 2 Bundesanstalt für Bodenforschung et UNESCO.

EXEMPLE 3 QU H.Q., C. POLYCHRONAKOS, et TYPE I DIABETES GENETICS CONSORTIUM.

5.4.2 Plus de trois créateurs

Pour les ouvrages comportant quatre créateurs ou plus, il convient d'indiquer tous les noms si possible. Si des noms sont omis, le nom du premier créateur doit être indiqué, suivi de «et autres» ou «*et al.*».

EXEMPLE FITTING, Hans et autres.

5.4.3 Entrée au titre

Pour certains types de ressources (par exemple les encyclopédies) ou si une ressource résulte de la collaboration de nombreuses personnes dont aucune n'a une fonction mise en évidence en tant que créateur (par exemple les films), il convient d'utiliser le titre au lieu du nom de créateur. Pour les références établies pour des ressources ayant plusieurs créateurs, il peut être approprié de donner en premier le titre de la ressource ou de la série à laquelle elle appartient (mais voir 5.1). (Voir également 5.6 et 15.6.1.)

EXEMPLE 1 *Encyclopaedia Britannica*.

EXEMPLE 2 *The last command* [film muet]. Directed by Josef VON STERNBERG.

EXEMPLE 3 *60 years of cool*. Blue Note Records OBSBN01, 1999.

5.4.4 Conférences

Si aucune personne ou organisme ne peut être identifié en tant que créateur (voir 5.1) des actes d'une conférence, il convient de choisir le titre de la conférence comme élément d'entrée.

EXEMPLE *International Conference on Scientific information*. Washington DC, 1958.

Il convient que les actes numérotés d'une collection de conférences soient traités comme une publication en série.

5.4.5 Créateur secondaire

Pour faciliter l'identification d'une ressource donnée, ou compte tenu de l'objectif de la citation, le nom de tout éditeur, traducteur ou autre personne ayant collaboré à la production de la ressource considérée peut être ajouté après le titre, avec une indication de sa fonction placée dans la référence de façon à identifier clairement la relation entre la fonction considérée et tout ou partie de la ressource.

EXEMPLE 1 BAARD, H.P. *Frans Hals*. Translated from the Dutch by George STUYCK.

EXEMPLE 2 BACH, C.P.E. *Sonate G-moll für Violine und obligates Cembalo*. Herausgegeben von Anne Marlene GURGEL.

EXEMPLE 3 FOWLER, H. W. *A dictionary of modern English usage*. 2nd ed. Revised by Sir Ernest GOWERS.

EXEMPLE 4 *Macbeth* [film]. Directed by Orson WELLES.

5.4.6 Créateurs en cas d'éditions multiples

Si une nouvelle édition, un abrégé ou une version mise à jour d'une ressource sont produits par un nouveau créateur, il convient d'utiliser le nom du premier créateur s'il figure comme créateur dans la source privilégiée.

EXEMPLE 1 PARKER, T.J., et W.A. HASWELL. *A text book of zoology*. 6th ed. Vol. 1 revised by Otto LOWENSTEIN; vol. 2 revised by C. FORSTER-COOPER. London: Macmillan, 1940.

EXEMPLE 2 GORDON, Dexter. Settin' the pace. In: *Long Tall Dexter, the Savoy Sessions* [disque audio]. New York: Savoy, 1976. SIL 2211, face B, piste 5. Distributed by Arista Records Inc., 1776 Broadway, New York, NY 10019. Première publication sous la marque Savoy, MG 9003, 1947.

5.5 Pseudonymes

Si une œuvre a été publiée sous un nom d'emprunt, il convient normalement d'indiquer uniquement ce nom dans la référence.

EXEMPLE 1 CARROLL, Lewis.

EXEMPLE 2 MAUROIS, André.

Si le véritable nom du créateur est connu, il peut également être indiqué, précédé de «pseud. de».

EXEMPLE 3 BLAKE, Nicholas [pseud. de Cecil Day LEWIS].

EXEMPLE 4 Æ [pseud. de RUSSELL, George William].

5.6 Œuvres anonymes

Pour les œuvres anonymes citées dans le système «du nom et de la date» (voir A.2), le terme «Anon.» peut être utilisé en lieu et place d'un nom de créateur. Pour les œuvres anonymes citées dans le système numérique (voir A.3) ou dans les notes courantes (voir A.4), le titre peut être traité comme l'élément d'entrée. Si le nom du créateur est connu, il peut être fourni.

6 Titre

6.1 Forme du titre

6.1.1 Forme privilégiée

Il convient de formuler et d'orthographier le titre sous la forme qui figure dans la source privilégiée (voir 4.1).